

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2019\_059

**Travaux 2020 du PPG Cernon-Soulzon : demandes de financement**

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 21	Présents : 14	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que les travaux 2020 du PPG Cernon-Soulzon comprennent la tranche suivante :

- 3<sup>e</sup> tranche du PPG « Cernon-Soulzon » : gestion de la ripisylve, sur quatre secteurs (lot H).

Sur la base de la programmation pré-établie et suite aux résultats de la consultation des entreprises, le montant des tranches travaux 2020 sur le PPG Cernon-Soulzon s'élève à :

Cernon-Soulzon - Lot H	21 507,00 €
Imprévus (10 %)	2 150,70 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>23 657,70 €</b>

À l'unanimité, le comité syndical, après en avoir délibéré,

**Fixe** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	23 657,70 €	50% HT	11 828,85 €
Région Occitanie	23 657,70 €	20% HT	4 731,54 €
Conseil départemental de l'Aveyron	23 657,70 €	10% HT	2 365,77 €
Autofinancement	23 657,70 €	20% HT	4 731,54 €
	<b>TOTAL HT</b>		<b>23 657,70 €</b>

**Précise** que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes de l'unité géographique concernée selon les modalités de participations financières des membres du SMBVTA définies par le délibération du comité syndical pour les actions de type 2 ;

**Précise** que cette opération relève intégralement de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi) ;

**Autorise** le président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Henri COUDERC**



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT  
TARN  
AMONT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 12/11/2019  
et publié ou notifié  
le 12/11/2019